Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260121-D20260121DETR-DE

DÉPARTEMENT DU FINISTERE
COMMUNE DE HENVIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt du mois de janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Henvic s'est réuni en session ordinaire, salle de la mairie, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Christophe MICHEAU, Maire de HENVIC, suivant convocation faite le 14 janvier deux mille vingt-six.

Conseillers en exercice : 11 Présents : 10 Votants : 11

Etaient présents : BRIANT Patrick, BRUNERIE Gilles, GUYOMACH Daniel, IGNACIO Ivan, JACQ Anne Lise, LE BRAS Gaelle, LE SANN Marie Agnès, MICHEAU Christophe, SEVERE Elisabeth, SIBIRIL Florence

Absents, excusés : LE DUC Jean Marc donne procuration à BRUNERIE Gilles

Secrétaire de séance : SIBIRIL Florence

1. Demande de subvention d'Etat en vue de l'aménagement d'un local boulangerie et d'un logement à l'étage

Considérant l'appel à projets relatif notamment à la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et à la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) au titre de l'exercice 2026,

Considérant les opérations relevant de la priorité n°1, soit la construction ou rénovation de bâtiments communaux, intégrant la mise aux normes d'accessibilité ainsi que l'ensemble des travaux liés aux économies d'énergie,

Considérant que la boulangerie de la commune a fermé au cours de l'été 2023,

Considérant que depuis le mois de juin 2024, la commune a mis à disposition de la boulangerie de Taulé un algéco afin d'offrir aux henvicois un service de proximité et de maintenir la vente de pains et viennoiserie sur la commune,

Considérant la volonté de la commune de maintenir ce service auprès des habitants de la commune,

Considérant la proposition d'étude de faisabilité réalisée par un cabinet d'architecte, pour la création d'un point de vente de boulangerie, incluant un logement indépendant,

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212900799-20260121-D20260121DETR-DE

L'estimation comprend un point de vente boulangerie au RDC d'une surface de 45 m2 avec à l'étage un logement de type T2 également de 45 m2 :

- Construction d'un point de vente boulangerie : 117 K€ (fourchette moyenne)
- Construction d'un logement T2 en étage : 117 K€ (fourchette moyenne)
- Des travaux extérieurs (VRD associé, cheminement et 3 ou 4 places de parking) : 25 K€

L'estimation totale prévue avoisine les 260 K€ HT et hors études,

Après présentation du projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'AUTORISER le Maire a demander des subventions dans le cadre des appels à projets DETR et DSIL, à hauteur de 50% de l'enveloppe prévisionnelle (travaux + études)

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire, Christophe MICHEAU
Acte rendu exécutoire

MAIRIE DE HENVIC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
29670 (Finistère)

après publication du
Et dépôt en Sous Préfecture le